

DELIBERATION N°20/2025

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ETRANGER**

Séance du 27 novembre 2025

Rapport d'activité 2024/2025

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article D. 452-8 ;

Après en avoir délibéré,

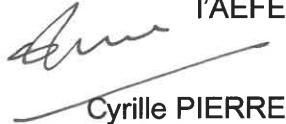
Article unique :

Sous réserve des modifications apportées en séance, le conseil d'administration adopte le rapport d'activité 2024/2025 de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Nombre de votants :34/34 Pour : 25/34 Contre : -/- Abstention : 09/34

Fait à Saint-Ouen, le 27 novembre 2025

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE


Cyrille PIERRE